

de la passerelle Transversale qui donne accès aux quais du métropolitain. La réalisation de cet aménagement permettra d'atteindre, dans une sensible proportion, les inconvenients résultant de la distance à parcourir entre l'arrêt du métropolitain et la Gare terminus de la ligne de Chartres à Massy-Palaiseau.

Le conseil accepte à l'unanimité le compte de gestion présente par Monsieur le receveur municipal pour l'exercice 1937, faisant ressortir un avoir en caisse au 31 Mars 1938, de 108.542.61

Compte de gestion 1937

compte administratif de l'exercice 1937

M. le Maire rend compte au Conseil Municipal des recettes et des dépenses effectuées pendant l'année 1937.

Après ce compte rendu, M. le Maire se retire de la salle des séances.

Le Conseil procède alors au scrutin secret à la nomination d'un président, conformément aux dispositions de l'article 52 de la loi du 5 avril 1884 ;

M. BLANCHET ayant obtenu la majorité des suffrages est élu président.

Le Conseil,

Procédant au règlement définitif du budget de 1937, propose de fixer ainsi qu'il suit, les recettes et les dépenses dudit exercice, savoir :

RECETTES :

Les recettes tant ordinaires, qu'extraordinaires, de l'exercice 1937, évaluées par le budget à 2.500.822.80	2.320.265.52
ent du s'élever d'après les titres définitifs des créances à recouvrer, à la somme de	43.962.75
de laquelle somme il convient de déduire celle de au moyen de quoi la recette de 1937 demeure définitivement fixée à la somme de	2.276.302.77

DEPENSES

Les dépenses créditées au budget de 1937, s'élèvent à	2.473.713.43
Il faut y joindre celles qui ont fait l'objet de crédits supplémentaires accordés dans le cours de l'exercice	132.839.52
Total des dépenses présumées	2.606.552.95

De cette somme il faut déduire celle de :

I^o- Crédits ou portions de crédits restés sans emploi comme excéder le montant des dépenses, ci 289.228.I3(

2^o- Dépenses faites mais non ordonnancées) avant le 15 Mars 1938 I59.564.66(438.792.79

Au moyen des déductions ci-dessus les dépenses de l'exercice 1937 sont définitivement fixées à 2.167.760.I6

Les recettes de toute nature étant de 2.276.302.77

Les dépenses, de 2.167.760.I6

Il reste par conséquent pour excédent définitif la somme de 108.542.61 laquelle sera portée au chapitre des recettes supplémentaires du budget de l'exercice 1938. Toutes les opérations de l'exercice 1937 sont déclarées définitivement closes et les crédits annulés.

Le compte administratif du Maire est adopté à l'unanimité, moins une voix.

Le conseil fixe, ainsi qu'il suit, le budget additionnel de l'exercice 1938 :

Excédent de recettes de l'exercice 1937 108.542.61

RESTES A RECOUVRER :

Frais de pompage Lorin	40.000.--(
Location de propriétés communales	250.--)
Vente de gadoues	180.--(
Frais déplacement des pompiers	42.--)
Transport ambulance 1934	80.--)
Frais étude 1935	56.--(
Transport ambulance 1935	40.--)
Frais d'hospitalisation	250.--(
Service incendie Saclay	2.101.75)
Part Lorin, bouche incendie à Nondétour	150.--(
Service pompiers, transport aliénés	321.--)
Service incendie diverses communes	192.--(
Trop perçu facture Simon et Thièvre	300.--)
	43.962.75
	43.962.75

Rebours

138.503.36

Report

159.505.36

Redevance Sté Lyonnaise des Eaux 1937 (d'après comptes)	72.585.87
Subvention Etat pour Electrification de Courtabœuf	22.407--
Solde participation Cne de Villejust d°	10.797.50
Solde Subvention Etat, viabilité avenue St-Laurent	12.000.--
d° Parc 1ère partie d°	5.310.--
d° Parc 3ème partie d°	5.890.--
Subvention Etat pour achat d'une pompe à incendie	34.000.--
Indemnité assurance accident Pont de l'Yvette	2.722.--
Participation Lorin, bouche incendie Mondétour	1.050.--
Reprise camionnette des pompiers	10.000.--
Rembours. assurance accident, cantonnier Lambert	317.90
Remboursement association Le Coteau, journées de cantonnier	336.--
<u>BUDGET VICINAL - Prélèvement sur l'ensemble des fonds libres de la commune</u>	20.547.70(
Attribution du fonds commun de 1937	8.383.--)
" 1938	8.174.--(30.I04.70
Remboursement par les particuliers impôts sur obligations emprunt du dépotoir	I934 I6.96(
	I935 I7.74)
	I936 I32.--)
	I937 I65.45)
	I938 3.000.--(3.332.I5
TOTAL DES RECETTES	370.358.48

DEPENSESRestes à payer :

Indemnité de chauffage Bureau de la Gendarmerie	200.--
Contingent commune pour aliénés	I.294.--
Dépenses assistance médicale gratuite	23.994.--
Assistance aux vieillards	6.525.--
Assistance aux familles nombreuses	I.872 --
Assistance aux femmes en couches	I/872 --
<u>Du à la Société Lyonnaise des Eaux :</u>	
Canalisation rue Mademoiselle	I9.390.--(
Bouche incendie rue de la Dimancherie	I.623.--)
Réparations bouches incendie	623.--(
Branchemet eau Marché couvert	I.090.--)
Facture émulseur puits artésien	52.063.--(
Frais de poursuite	I69.I5) 74.958.I
Consommation eau I ^{er} trimestre I937	4.I90.--(
2 nd " "	3.375.--)
3 rd .. " "	5.062.--(
4 th .. " "	4.810.--(I7.437.-- I7.437.-
Du à Gabriel, travaux cimetière et supplément	2.I00.--
<u>Réserve pour égoutte de la rue Bessut</u> *	25.000.--
Du sur construction du Marché Couvert, Tot N° 1	29.000.--(
	lot N° 2 7.I28.--)
	lot N° 3 4.595.--(
	lot N° 4 I.318.--)
	lot N° 5 I.939.--(
	lot N° 6 I.750.--(
	honoraires II.447.--) 57.I77.--
Reste du sur travaux de l'avenue St-Laurent et honoraires	35.I27.--
Reste du sur Construction des Ecoles provisoires, Gâtéat	3.I97.--
" Gillet	4.689.--
Reste du sur Electrification de Courtabœuf	46.900.--
" Gratification employés communaux	I50.--
Reste du emprunt dépotoir I934, intérêts	70.--(
I935 "	64.77)
I936 "	485.70(
I936 Obligations	495.--)
I937, intérêts	3.465.--(
I937, obligations	489.05(5.069.54
Reste du sur réfection allée des tilleuls	I.764.--
Du à Lacourt et Louvet, charbon	5.535.--
Du à Gabriel, mur de soutènement place des Ecoles	6.I74.--
Du pour réfection du Pont de l'Yvette, après accident	2.722.--
Du à Charzat, fournitures scolaires	267.--
Bouche incendie ferme de Mondétour	2.095.--
Subvention à la délégation cantonale	I25.--
Subvention à l'œuvre des Pupilles de l'Ecole publique	I00.--
Du à Demouchy, pour travaux dans le cimetière	I.522.--

A Reporter

302.865.67

17

Report

- Augmentation de traitement Nédélex	302.865.67
- Indemnité à M. ROUSSEY	300.-
Indemnité à M. ROBIN	500.-
Remboursement de prélèvements : Saradin (viandes) 50K90(300.-
Juge de Paix 160.--)	
Greffier de Paix 75.--(
Caisse d'Epargne 30.--) 315.90	
Subvention à la Fanfare	1.000.-
Subvention à la Cirque de la Société de Gymnastique	1.000.-
Du Eyraud, travaux entretien 1937	7.967.-
Du à Hamon d°	7.380.-
Complément de crédit pour entretien du cimetière	3.500.-
Subvention à la Société d'Horticulture pour un lot du Conseil Municipal à l'exposition d'horticulture	200.-
Subvention 1936 à la Société de Pêche	270.-
Facture Galland 1936	795.-
Achat d'une cuisinière à gaz	16.500.-

BUDGET VICINAL :

C.V.O. N° 5 - Solde du Marché Benoist, bordures et caniveaux, rue Georges Clemenceau et rue du Bois des hames	2.096.58(
C.V.O. N° 8 - Solde du Marché Benoist de I2.000.-- bordures, caniveaux et empierrage du chemin de Launay) 1.130.74(
	3.227.32

Dépenses imprévues

Achat d'une motocyclette pour l'apariteur,
assurance, essence

complément crédit entretien des écoles publiques

d° entretien des rues, quais et pl. publiques

d° goudronnage des rues

d° fêtes publiques

Subvention à l'Union Philharmonique d'Orsay

Gratification au porteur de défiches

Conservation des Archives.

5.000.-

5.000.-

3.000.-

3.000.-

3.000.-

1.000.-

250.-

1.950

Total des dépenses

370.358.48

Somme réservée pour égouts de la rue Bassuet
Le conseil décide par 16 voix contre 1, de libérer dans le budget additionnel, la somme de 25.000 fr., réservée pour les égouts de la rue Bassuet, étant entendu que cette somme retrouvera son affectation au budget additionnel de 1939.

Le conseil vote à l'unanimité un crédit de 250 fr. inscrit au budget additionnel pour gratification à M. Lebrun, porteur de défiches.

M. le Maire propose l'achat d'une motocyclette destinée au service de l'apariteur, étant donné l'importance des parcours à faire chaque jour.

Le conseil accepte par 15 voix contre 1 et 1 abstention et autorise M. le Maire à traiter avec la maison Favor de Clermont-Ferrand, pour la fourniture d'une motocyclette super-confort, 3 CV 1/2, 250 cm³, pour le prix de 3.200 fr. à prendre sur l'article prévu au budget additionnel.

Envoi le 7 Juin 1938

Reçu le 8 Juin 1938

Gratification au porteur
de défiches

Envoi le 7 Juin 1938

Achat d'une motocyclette

Envoi le 7 Juin 1938

M. le Maire est autorisé également à contracter une assurance contre les accidents.

Le conseil décide à l'unanimité de porter l'avance du régisseur de la cantine scolaire, à 600 francs par mois, à effet du 1^{er} Mai 1938, étant donné la nécessité d'acheter une plus grande quantité de denrées périssables.

M. Nedelec, appartenant devant terminer son stage le 30^{juin} 1938, le conseil décide à l'unanimité de porter son traitement à 1.145 francs par mois, à partir du 1^{er} juillet 1938, conformément au règlement du personnel communal.

Le conseil décide de déaffecter la somme de 33.879 francs résultant des plus-values d'emprunt de l'exercice 1937, celle-ci étant comprise dans les dépenses du budget additionnel de 1938.

Le conseil autorise à l'unanimité M. le Maire à nommer un employé pour l'entretien du cimetière, au salaire de 500 francs par mois à partir du 1^{er} juin 1938, à prendre à l'article du budget pour entretien du cimetière.

Le conseil accepte M. Laroche, successeur de M. Fortier, entrepreneur de peinture, décédé, adjudicataire de l'entretien des bâtiments communaux en 1938.

Le conseil accepte à l'unanimité les prix forfaitaires suivants pour les concerts de la fête de la Rosière :

concert du 9 Mai - 450.-
" du 15 Mai - 1.460.-

à prendre à l'article 89 du budget primitif.

Le conseil autorise M. le Maire à traiter avec M. Gabriel, entrepreneur de travaux publics à Orsay, pour la construction d'un mur de soutènement place des écoles, morfennant le prix forfaitaire de 6.194 francs, crédit prévu au budget additionnel.

Le conseil autorise M. le Maire, à traiter avec M. Benoist, entrepreneur de travaux publics à Orsay, pour la fourniture de sarmacadam, nécessaire à la réfection de l'allée des Billeuls, dont le montant de la dépense sera à prendre à l'article 51 du budget primitif.

Le conseil autorise M. le Maire à traiter avec les entrepreneurs faisant les meilleurs prix pour fourniture et emploi du goudron et du gravillon nécessaires au goudronnage des voies urbaines en 1938, crédits prévus à l'article 51 bis du budget primitif.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Besson, professeur de culture physique, demandant l'augmentation du prix de l'heure annuelle. Il est entendu que M. Deschamps, établira un

Avance du régisseur

Envoyé le 7 Juin 1938
Reçu le 22 Juin 1938

Augmentation de traitement de l'appariteur

Envoyé le 7 Juin 1938
Reçu le 13 Juin 1938

Emploi des plus-values d'emprunt

Envoyé le 7 Juin 1938
Reçu le 22 aout 1938

Entretien du cimetière

Envoyé le 7 Juin 1938
Reçu le 13 Juin 1938

Remplacement de

M. Fortier
Envoyé le 7 Juin 1938
Reçu le 13 Juin 1938

concerts de la Rosière

Envoyé le 7 Juin 1938
Reçu le 13 Juin 1938

construction d'un mur place des écoles

Envoyé le 7 Juin 1938
Reçu le 23 Juillet 1938

Réparation allée des Billeuls

Envoyé le 7 Juin 1938
Reçu le 13 Juin 1938

Travaux de goudronnage

Envoyé le 7 Juin 1938
Reçu le 27 Juillet 1938

professeur de culture

physique

forêt de corbeilles à papier

Envoyé le 1^{er} Juin 1938

Reçu le 13 Juin 1938

Achat d'un harmonium

rapport sur cette question.

Le conseil autorise M. le Maire par 9 voix contre 1 et 1 abstention, à traiter avec la Société "public corbeil pour la forêt de corbeilles métalliques à papier, moyennant une redevance de 10fr par an et par corbeille".

Le conseil décide l'achat d'un harmonium 4 octaves, nouveau modèle, clavier transpositeur double forté, système aspirant, pour l'école des garçons, moyennant la somme de 1.440 frs, à prendre à l'article du budget pour achat de matériel scolaire.

Le conseil vote un crédit de 200 frs. qui sera inscrit au budget additionnel, pour subvention à la Société d'horticulture, pour attribution d'une récompense offerte par le conseil municipal à l'exposition d'horticulture.

Le conseil décide à l'unanimité de rembourser les prélevements suivants opérés à tort en 1937 :

à M. Saradin, visite Suisse des écuries	30.90
M. le Juge de Paix, frais audiences foraines	160.-
M. le Greffier de Paix	75.-
M. Lefèvre, caissier de la caisse d'épargne	30.-
Sommes prévues au budget additionnel de 1938.	

Le conseil décide d'admettre en non valeur les produits suivants, non encassés au 31 mars 1938 :

Commune de Villafust - Service incendie 1934	42.-
" de Brieus - sans Forges - Transport ambulance 1934	80.-
" de Brieux 1935	40-
Location de jardins 1938 - Laboue	50-
Braillon	50-
Alavoine	50-

Le conseil décide d'allouer une subvention de 1.000 frs à la fanfare Sainte-Cécile d'Orsay, somme prévue au budget additionnel.
 2^e à l'Union philarmonique d'Orsay, subvention de — 1.000 frs
 3^e à la clique de la 1^{re} de gymnastique 1.000.-
 4^e à l'œuvre de l'école publique de Seine et Oise 100.-
 5^e à la délégation cantonale pour repas des examinateurs au certificat d'études 125.-

Le Conseil, vu le projet d'incorporation de tarifs haute tension, dans la concession du Sud-Lumières.

Sur l'enquête qui a eu lieu du 25 avril au 2 Mai 1938, donne avis favorable à ce projet.

M. le Maire dépose sur le bureau

1^e Une décision de la commission départementale en date du 3

Tarifs haute tension

Envoyé le 1^{er} Juin 1938

Reçu le 10 Juin 1938

C. V. D N° 3

fevrier mil neuf cent quatre huit, relative à la fixation des alignements du chemin vicinal ordinaire N° 3 dit de Mondetour.

2^e Un plan des alignements annexé à la dite décision.

3^e Une lettre de M. le préfet en date du 9 fevrier 1938, prescrivant les formalités de publication de la décision intervenue.

Il invite tous les membres présents à prendre connaissance de ces documents.

Il fait donner lecture du certificat qu'il se propose de signer et de faire parvenir à l'administration.

Le Conseil délibère, Vu les pièces numérotées ci-dessus de 1 à 3.
Déclare à M. le Maire avoir reçu notification de la décision du 3 fevrier 1938 de la commission départementale, du plan et autres pièces annexées à la dite décision.

Reconnait que les formalités de publication, affichage et dépôt de quinzaine ont été régulièrement faits.

Approuve le certificat dressé par le Maire.

Le Conseil fixe au 14 juillet ~~le matin~~, la distribution des prix et décide que, de même que l'année dernière, un vin d'honneur sera offert aux donateurs et au personnel enseignant.

Le conseil autorise M. le Maire à traiter avec le fournisseur faisant le meilleur prix pour le complément d'achat de livres de prix, credo à prendre à l'article 63 du budget.

Le Conseil fixe au samedi 30 juillet à 15 heures l'adjudication pour les fournitures scolaires et désigne M. M. Caussant Lefèvre et Leroux pour assister M. le Maire.

M. le Maire dépose sur le bureau un projet de chauffage des classes par le gaz, dont la réalisation permettrait une importante économie sur l'emploi du charbon.

Le conseil renvoie cette étude à la commission des travaux qui devra se réunir prochainement, afin de permettre de fixer ensuite la date de l'adjudication du charbon.

M. le Maire présente à l'assemblée deux projets d'alignement du chemin 24, entre la rue du Pont de pierres et le Guichet, dressés par M. Thomas, géomètre. Le conseil en renvoie l'étude à la commission des travaux.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Cestours, demandant de faire repêcher les fruits du lotissement du Val d'Orsay.

Le Conseil, vu l'avis de la commission des travaux en date du 14 Mai décide ~~que~~ de ne pas donner suite à la demande, en raison de l'alimentation en eau de la ville des voies du lotissement, et que, d'autre part, aucun fruits de lotissement, même reconnus,

Date de la distribution

des prix ~~le 13 Juin 1938~~

Envoyé le 13 Juin 1938

Achat de livres de

prix ~~le 13 Juin 1938~~

Envoyé le 13 Juin 1938

adjudication des fournitures scolaires

Envoyé le 13 Juin 1938

Chaudrage des classes par

le gaz

Chemin 24

lettre Cestours

lettre Cormeref

ne sera entretenu par la commune.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Cormeref concernant les canalisations en gaz des lotissements.

Le Conseil, vu l'avis de la commission des Travaux en date du 11 Mai, décide que le manque de canalisation de gaz ne sera pas un obstacle à la reconnaissance des lotissements.

Le Conseil décide à l'unanimité de faire effectuer la canalisation d'eau de la route de Chartres, bientôt le Val Seuzet et autorise M. le Maire à traiter avec la Société Lefomarde cette dépense devant s'élever à 15.000 francs environ, mais cette somme ne pourra être prélevée qu'au budget primitif de 1938.

M. le Maire donne lecture du testament par lequel M^e Luret-Dorbas de Stenay, légua à la commune une somme de 3.000 francs, dont les arriérages sont destinés à l'entretien d'un caveau dans le cimetière.

Le Conseil, vu l'avis de la commission des Travaux en date du 14 Mai 1938, décide à l'unanimité de refuser ce legs.

Le Conseil décide à l'unanimité d'autoriser les propriétaires de Caubabœuf, du Grand Vivier, et de la Folie-Bellin, à se brancher sur les canalisations d'eau posées par la commune de Villefust.

Le Conseil, vu le plan d'élargissement des rues du Buisson et du front de pierres, approuvé par arrêté préfectoral du 1 Mars 1934, et déclaré d'utilité publique, décide à l'unanimité de demander à M. le Préfet de Seine et Oise, l'expropriation conditionnelle.

Le Conseil fixe définitivement les participations financières des associations syndicales du Parc d'Orsay, dans les travaux de viabilisation de l'avenue St Laurent aux sommes suivantes:

1^e partie du Parc d'Orsay
2^e partie d^e

35.310 francs
10.890 francs

ces sommes ayant été acceptées par les associations.

M. le Maire demande à l'assemblée de prendre une décision sur l'achat de la propriété Renson.

Monsieur Blanchet déclare qu'il est pour l'achat, quoique cela doive augmenter un peu les charges des contribuables, mais qui diminueront très vite par l'accroissement de la population. En compensation la ville aura une propriété où elle pourra se mouvoir librement, pour les fêtes à venir, ainsi que pour les promenades en famille, sans craindre pour les enfants. Si cette proposition est rejetée, l'intérieur de la ville est à jamais bloqué, d'autant plus que la population deviendra plus dense.

canalisation d'eau
route de Châtres

legs Luret

1^e juin 38

3^e juillet 38

branchement eau de
Courtalboeuf.

projet d'élargissement
des rues du Pont de
hierat et rue du Buisson

Envoyé le 1^e juillet 38

Reçu le 1^e juillet 38

Avenue St Laurent

1^e juillet 38

2^e juillet 38

3^e juillet 38

4^e juillet 38

5^e juillet 38

6^e juillet 38

7^e juillet 38

8^e juillet 38

9^e juillet 38

10^e juillet 38

Achat de la propriété

Renson

Pour ces raisons, M. Blanchet déclare qu'il vote l'achat et adjure ses collègues de le suivre. Sans tenir compte des critiques possibles, qui seraient bien plus aigres d'ici quelques années.

Après discussion, le conseil autorise M. le Maire à faire le nécessaire pour présenter l'économie du projet.

Vote de crédit.

Envoyé le 1^{er} Juin 1938

Reçu le 13 Juin 1938

comptes et budgets du bureau de bienfaisance

cantine scolaire

M. Delahaye demande de prolonger la cantine jusqu'au 13 juillet, il est convenu que M. le Maire demandera la situation au régisseur, pour convoquer ensuite la Caisse des Ecoles.

Assistance aux vieillards : 7 demandes refusées, 3 admises, 1 sans avis -

Assistance aux femmes en couches : 4 admissions - 2 refus

Assistance médicale gratuite : 8 admissions - 12 refus - 10 sans avis.

La séance est levée à 19 heures.

Le lundi 18 Juin 1938, convocation du Conseil municipal, pour le samedi 18 Juin 1938 à 14^h30, à la Mairie d'Orsay, à l'effet d'y débattre sur les questions portées à l'ordre du jour.

Le Maire

Réunion du 18 Juin 1938

L'an mil neuf cent huitante huit, le samedi dix huit juin, à quatorze heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Decauville, Maire.

Étaient présents : M. Decauville, Maire, Leborgne, adjoint, Blanchet, Leroux, Lefèvre, Delbes, Fourat, Coustant, Lemegrave, Vautier, Courtin, Bouton, Dupré, Delahaye.

Étaient excusés : M. Chartier, Deschamps, adjoints,

Magnier, Flutin, Favre, Leric, Tagon, Bouquin.

Le Conseil choisit pour Secrétaire M. Constant, lequel donne lecture du procès verbal de la précédente réunion, qui est adopté à l'unanimité.

M. le Maire donne lecture d'une lettre du comité intercommunal de Lozère, sollicitant une subvention de la commune d'Orsay, pour le règlement des dépenses nécessitées par l'action engagée contre l'érection de Lozère en commune.

Le conseil, estimant cette action nécessaire à la défense des intérêts de la commune d'Orsay,

Vote à l'unanimité un crédit de 300 francs à verser sur les dépenses imposées.

M. le Maire rend compte à l'assemblée de la visite de M. Barret, inspecteur primaire, lequel s'est montré favorable à la création d'un groupe scolaire de 4 classes, sur les terrains envisagés à Orsay et à Mondétour.

Le Conseil désigne une commission composée de M. H. Flutin Delahaye, Dufrie, Delbès, Hennegrauz, Naubrez, pour la préparation des documents à présenter.

M. le Maire dépose sur le bureau un projet de chauffage par le gaz de ville des écoles publiques, de filles et de garçons.

Cet emploi du gaz, permettrait les avantages suivants :

1^e: Possibilité de réaliser un chauffage à fonctionnement par intermittence.

2^e: la conduite du chauffage est extrêmement simplifiée.

3^e: suppression de toute manutention et de tout stockage.

4^e: contrôle exact des frais de chauffage.

5^e: chauffage pratique de mi-saison.

6^e: réglage très simple de la température.

Cette installation est susceptible de permettre une économie sensible sur l'emploi actuel du charbon et nécessitera une modification de l'appareil de chauffage, c'est-à-dire : le remplacement de la chaudière existante, par une chaudière à gaz; l'édification d'un conduit d'évacuation des produits de combustion; la vérification du groupe électro-pompe existant; l'installation d'un dispositif de mise en marche et de réglage automatique.

Le devis de la Société d'éclairage par le gaz et l'électricité est de 32.500 francs, et pourrait être réglé en deux fractions, partie sur le crédit prévu au budget pour le chauffage des classes, en versant un acompte correspondant à l'économie réalisée sur l'emploi du charbon, le solde à prévoir au budget primitif de 1939.

Le conseil, après en avoir délibéré, autorise M. le Maire

Lettre du comité intercommunal de Lozère

20 juillet 38

Construction de nouvelles écoles

Chaudage des Ecoles par le gaz

20 juillet 38

11 voix, contre 1 et 1 abstention, à voter avec la Société d'éclairage par le gaz et l'électricité dans les conditions fixées ci-dessus.

adjudication du charbon

Envoyé le 20 Juin 1838
Reçu le 24 Juin 1838

Remplacement de M. Chodat
à la commission administrative nation d'un administrateur à l'hôpital en remplacement de M. Chodat

Envoyé le 20 Juin 1838
Reçu le 24 Juin 1838

Le conseil fixe au Samedi 16 Juillet à 15 heures, l'adjudication de la fourniture de 30 tonnes d'anthracite, et 2 tonnes tête de moineau, au mieux offrant, sur laumettes cachetées et désigné M. M. Constant, Boutaut et Lefèvre pour assister M. le Maire

M. le Maire demande au conseil de procéder à la nomination d'un administrateur à l'hôpital en remplacement de M. Chodat, décédé.

Le vote au scrutin secret donne les résultats suivants : votants 13. majorité absolue : 7.
Ont obtenu : M. Delbès - 10 voix élu.
M. Leroux - 1 "
bulletins blancs - 2 "

M. le Maire donne connaissance à l'assemblée : 1^e du contrat d'exploitation pour l'électrification du lotissement "Les Jardins d'Orsay", par le Sud-Lumière.

2^e du Marché de gré à gré avec la Société Self, pour la construction des lignes.

Le conseil délibère.

Autour de M. le Maire à signer les contrats et demande que l'appréciation préfectorale intervienne dès que possible pour permettre la réalisation des travaux.

Le conseil, vu l'avis de la commission des travaux, adopte le projet N^o 2 présenté par M. Thomas, géomètre pour le projet d'alignement du Chemin 24.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 16 heures.

The image shows several handwritten signatures in ink, likely belonging to members of the council, written over a single horizontal line. The signatures are cursive and vary in style.

Un lundi 25 Juillet

Convocation du Conseil Municipal pour le lundi 25 Juillet à 15 heures à la mairie d'Orsay, à l'effet d'y débattre sur les questions portées à l'ordre du jour

Le Maire

Réunion du 28 juillet 1938

Le vingt huit juillet mil neuf cent trente huit, vingt et une heures, le conseil municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay. Sous la présidence de M. Decauville, Maire.

Étaient présents : M. H. Decauville, Maire, Lebordre adjoint, Blanchet, Leraux, Flusin, Lefèvre, Delles, Croc, Bout-Saint, Hemegrave, Bouquin, Naubis, Courtin, Boutsante.

Abstiens excusés - M. H. Naguer, Chardier, Fourat, Favre Laglon, Géchamps, Dupré, Delahaye.

Le Conseil choisit pour secrétaire M. Coustant, lequel donne lecture du procès verbal de la précédente réunion qui est adopté à l'unanimité.

Le Conseil donne acte à M. le Maire de la correspondance dont il vient de donner lecture.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Delahaye, adressant sa démission au Conseil municipal.

M. le Maire demande à ses collègues de le faire à lui, pour remercier M. Delahaye de la collaboration qu'il a apportée et de la courtoisie qu'il a montrée au cours des discussions.

Ce vœu est adopté à l'unanimité.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de l'Union des artistes de la Vallée de Chevreuse, sollicitant une aide financière de la commune. Le conseil vote à l'unanimité une subvention de 100 francs, à prendre à l'artiste de l'Union des artistes de la Vallée de Chevreuse, étant donné le but poursuivi par cette société.

Le Conseil, après avoir entendu lecture d'une lettre de M. le préfet de Seine et Oise en date du 10 juillet 1938, autorisé à l'unanimité l'emprunt de 50.000 francs que la commission administrative de l'hôpital d'échange a décidé de contracter et dont les annuités seront incorporées dans le prix de l'hôpital, en vue de la construction de chambres pour le personnel infirmier et s'engage à garantir le montant des annuités par le vote éventuel de crédits additionnels.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de l'administration des P. C. S. faisant connaître l'augmentation de la contribution relative à la prolongation d'ouverture des guichets et transmissions télégraphiques et portant ainsi la redevance communale à 3.375 francs au lieu de 2.400 francs. Le conseil accepte cette augmentation, qui nécessitera un crédit complémentaire de 48 francs pour le 2^e Semestre 1938, à prendre sur les fonds disponibles de la commune.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de Monsieur le préfet de Seine et Oise, faisant connaître, qu'il ne peut être donné suite à la délibéra-

Correspondance

Demande de M. Delahaye

lettre de l'Union des artistes
de la vallée de Chevreuse
vote de crédit.

28 juillet 1938
3 août 1938
garantie de l'emprunt
de 50.000 contracté par
l'hôpital

28 juillet 1938

prolongation d'ouverture du
bureau de poste - vote de
crédit.

29 juillet 1938
31 août 1938

Commission scolaire

tion du 23 Mai 1937, relative au remplacement de M. Gagnon membre de la commission scolaire, celle-ci ayant été approuvée par la loi du 11 aout 1936.

Affaire Angenard - vote de credits

Envoyé le 28 juillet 1938
Reçu le 3 aout 1938

M. le Maire donne lecture d'un arrêté du Conseil de préfecture en date du 30 Juin 1938, refusant le recours de Madame Angenard, contre la délibération du conseil du 29 décembre 1936, et fixant d'autre part l'indemnité demandée par Madame Angenard, à 4.500 francs, plus les intérêts à compter de la date d'introduction du recours.

Le Conseil vote à l'unanimité le crédit nécessaire au paiement de cette indemnité à prendre sur les fonds libres de l'exercice en cours.

M. le Maire donne lecture d'une lettre du M. le préfet de Seine et Oise en date du 23 juillet 1938 relative à l'acceptation du budget additionnel vicinal, qui, sans cet apport se solderait par un déficit équivalent.

Le prélèvement demandé par le service vicinal entraîne un dépense supplémentaire de 20.45 francs pour la commune qui doit y faire face à l'aide de ses fonds disponibles.

Le Conseil, après avoir délibéré, décide de prélèver cette somme sur le crédit de 32.063 francs, porté pour paiement à la Société lyonnaise des Eaux de l'installation d'un emulseur sur le fruit ardent et de ne verser en 1938 qu'un acompte de 31.600 francs à cette société; ce qui ne présente aucun inconvénient puisqu'elle est concessionnaire de la commune et lui doit ainsi une redevance annuelle; et décide d'incrire le solde de cette installation au budget de 1939.

Le crédit pour dépenses imprévues sera également porté à 92.89 francs. Cette opération permettra l'équilibre du budget additionnel, sans recourir au vote de crédits additionnels.

M. le Maire dépose sur le bureau, une demande d'autorisation de construire une boutique et un hangar boulevard Dubreuil, formulée par monsieur Selecky, dont la propriété est grevée d'une servitude en raison de l'opération prévue au plan d'aménagement et d'extension, tous le N° 39, prolongement de la rue Verrier jusqu'au boulevard Dubreuil.

Le Conseil décide à l'unanimité de ne pas renoncer à cette opération et de ne délivrer le permis de construire que selon le plan d'aménagement.

Le Conseil attendu que Madame Loizef-Bauvier, institutrice n'a pas encashé son mandat d'indemnité de logement, échu au 31 décembre 1937, décide de le reporter sur l'exercice 1938 et vote le crédit de 500 francs nécessaire, à prendre sur les fonds libres de l'exercice en cours.

M. le Maire donne lecture d'un devis pour transformation des

Permis de construire

Selecky

Mandat Loizef. vote de credit

Envoyé le 28 juillet 1938
Reçu le 3 aout 1938

Travaux à l'école des

filles

deux châssis sur la façade Nord, en croisées à quatre vantaux, dont deux fixes, semblables à celles de la façade Ouest, clôture du cours commercial, devis le montant à 2.315 francs.

Le Conseil accepte ce devis à l'unanimité.

M. le Maire dépose sur le bureau un dossier relatif aux travaux de réfection de la rue du Pont de Pierre, entre la rue de Loyer et la rue du Ruisseau, voie urbaine, sur une longueur de 123 mètres.

Le Conseil approuve le devis descriptif, le cahier des charges et le devis estimatif établi par Monsieur Thomas, géomètre à Orsay, le montant à la somme de 2f. 200 francs.

Décide de faire appel à la concurrence au moyen d'une adjudication restreinte, au rabais.

Décide d'annuler les crédits prévus au budget primitif de 1938, article 87, pour entretien des chemins ruraux, 10.000 francs, et article 88, élargissement des chemins ruraux, 5.000 francs, comme étant sans emploi et d'affecter ces sommes, formant un total de 15.000 francs, au versement d'un premier acompte sur le montant des travaux de réfection de la rue du Pont de Pierre, le solde devant être prévu au budget primitif de 1939.

L'ouverture des soumissions aura lieu le Samedi 6 août à 17 heures, en présence de la commission des Travaux.

L'ordre du jour étant épure, la séance est levée à 22¹⁴

Le Lundi 18 Septembre 1938

Convocation du conseil municipal pour le Samedi 24 Septembre à 16 heures à la mairie d'Orsay, à l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

M. le Maire

Réunion du 24 Septembre 1938

L'an mil neuf cent trente huit, le Samedi 24 Septembre 1938 à 16 heures, le conseil municipal s'est réuni à la mairie d'Orsay lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Decauville, Maire.

Etaient présents : M. M. Decauville, Maire, Chartier, Leborgne, Deschamps, adjoints, Blanchet, Leroux, Magnier, Plutin, Lefèvre, Delbes, Fourat, Coustant, Hennegrasse, Bautrez, Courtin, Boutante.

Absents excusés : M. Bouquin, mobilité, M. Langton.
Absent : M. Dupré, Croc, Favre.

M. le Maire ouvre la séance en rappelant à l'assemblée les graves événements qui se déroulent actuellement. Il excuse M. Bouquin, appelle sous les drapeaux.

Le Conseil choisit pour secrétaire M. Coustant, lequel donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion qui est adopté à l'unanimité.

Le Conseil donne acte à M. le Maire de la correspondance dont il vient de donner lecture.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Kieferhauten demandant le mandatement des travaux de nettoyage qu'il a effectués en 1934, en bordure des voies d'accès à la gare de l'état.

Le conseil vote un crédit de 2.250 francs, à prendre sur les fonds libres de l'exercice en cours.

M. le Maire donne lecture de plusieurs lettres demandant l'extension des canalisations d'eau.

Il informe l'assemblée qu'un plan des canalisations existantes a été demandé à la Société économe des eaux, ce qui permettra l'étude de l'ensemble des travaux qui restent à effectuer.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le préfet de l'Isère et Rhône, en date du 10 août 1938, proposant la création d'un fonds de chômage partiel, avec rattachement au fonds de chômage départemental.

Après en avoir délibéré, le conseil rejette cette proposition par 12 voix contre 1 et 3 abstentions.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Revault, concernant l'installation des marchands sur la place des écoles, et faisant ressortir que les jours de pluie, un certain nombre de places ne peuvent être occupées sous le marché couvert.

L'assemblée estime qu'il y a lieu de se reporter au cahier des charges pour l'utilisation de la place des écoles.

Le conseil s'engage à rembourser à la Ville de Paris la somme de quatre cents francs, représentant le prix des fournitures scolaires pour l'année 1938-1939, pour la continuation des études du jeune Schuhmacher Georges, à l'École Savoisière.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de la Société d'éclairage par le gaz, indiquant que les prix du gaz et de location des compteurs seront majorés à partir du 1^{er} octobre 1938.

Lettre Niederhautern

Envoyé le 26 Sept. 1938
Reçu le 30 Sept. 1938

Extension du réseau des canalisations d'eau.

Création d'un fonds de chômage partiel

Envoyé le 26 Sept. 1938
Reçu le _____

Lettre Revault

Frais d'études Schuhmacher

Envoyé le 26 Sept. 1938
Reçu le 30 Sept. 1938

Augmentation du prix du gaz

Le conseil décide de voir d'après le cahier des charges, si cette augmentation ne peut être évitée.

lettre Baudouin

Srix de l'eau à l'Or-
Mélinat St Suzanne

Auberges de la Jeunesse

Largissement de la
rue du front de
mer (voie urbaine)

Travaux supplémentaires Pour la réfection de la rue du front de glace.

A hand-drawn graph showing a linear relationship between Energy (J) and Depth (m). The y-axis is labeled "Energy (J)" and the x-axis is labeled "Depth (m)". A straight line starts at approximately (0, 10) and ends at approximately (30, 30), passing through points like (10, 20) and (20, 25).

nat d'une machine
filucher les flammes de

Envoyé le 26 Sept 1938
Reçu le 30 Sept 1938

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Bourquin au sujet des fruits du lotissement de la Villa des deux Gares. Le conseil décide de maintenir sa décision du 4 juin 1938, qu'aucun fruit de lotissement, même reconnu, ne serait entretenu.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de la Société Léiformante des eaux, demandant que le rabais consenti à l'Opérateur Sainte-Lucie, par délibération du 1^{er} décembre 1938 sur le prix de l'eau soit porté de 15 à 25 %.

Le conseil rejette cette demande à l'unanimité.

M. le Maire donne lecture d'une lettre des Auberges de la Jeunesse, au sujet des dégradations qui auraient été commises et demandant l'augmentation de la subvention.

M. le Maire informe l'assemblée qu'un arrangement est intervenu avec M. Racine pour la cession amiable du terrain nécessaire à l'élargissement de la rue du Pont de Pierre.

M. Recard est d'accord pour céder gratuitement à la ville, 10⁸ mètres de terrain, et en outre lui vendre une surface de 100 mètres, pour la somme de deux mille cinq cents francs.

Le conseil autorise à l'unanimité, à signer les pièces nécessaires à cette acquisition, et vote un crédit de 2.500 ft. à prendre sur les fonds libres de l'exercice en cours.

Le conseil demande à M. le préfet de l'Isère d'être dispensé des formalités de purge d'hépatogastre.

M. le Maire informe l'assemblée, que du fait de l'élargissement de la rue du front de mer (voie urbaine) les travaux de réfection seront plus importants que ceux prévus initialement, et donne connaissance du devis de M. Thomat, s'élevant à 35.000 francs environ, — sans imprimer.

Le conseil autorise à l'unanimité M. le Maire à faire un ave-
nant au marché passé avec M. Benoît, entrepreneur pour les
travaux de réfection, morfondant un rabais de 85%, le crédit
nécessaire sera inscrit au budget de 1939, l'entrepreneur accep-
tant de retarder le paiement jusqu'à cette époque.

La commission des travaux éudiera la question de la four-
niture des ravelins.

Off. le Maire donne lecture d'une lettre des établissements Bonnet relative à l'achat d'une machine à éplucher les pommes de terre pour la cantine scolaire.

Le conseil autorise à l'unanimité M. le Maire à traiter pour cette fourniture, moyennant la somme de 3.500 francs, dont une somme de 1.500 francs

Sera versée de suite sur les fonds libres de l'exercice en cours et le solde sera inscrit au budget de 1939.

M. le Maire fait part au conseil du peu de succès rencontré par les cours d'éducation physique du jeudi.

M. Veschamps est chargé de voir M. Berton à ce sujet.

Le conseil, vu le dossier dressé par M. Delbos, géomètre, donne un avis favorable à la vente en plusieurs lots d'un terrain appartenant à Mme Prax et située rue de Lozère.

M. le Maire propose à l'assemblée de reconnaître les voies du hameau de Madagascar, dont l'établissement remonte à plus de 30 ans.

Il expose que cette partie d'Orsay comprend un certain nombre de contribuables et que les travaux nécessaires se trouveraient ainsi amortis.

Après discussion, le conseil décide de charger la commission des travaux de l'établissement du dossier.

Le conseil approuve à l'unanimité les comptes de l'hôpital pour 1937 et le budget additionnel de 1938.

3 demandes acceptées.

Assistance aux femmes en couches - 1 demande acceptée.

Assistance aux familles nombreuses - 1 demande admise

Assistance médicale gratuite - 1 admission, 3 refus.

Allocation militaire - 1 demande admise.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 18^h.

Du 1 Novembre 1938

Convocation du Conseil municipal pour le Samedi 3 novembre 1938 à 10^h à la Mairie d'Orsay, à l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Le Maire

Du 1 novembre 1938.

2^e convocation du conseil municipal pour le dimanche, 13 novembre 1938 à 10 heures, la réunion du 3 novembre n'ayant pas eu le succès.

Le Maire